



Programme

Formation Réactualisation des connaissances des salariés

Ref.
AE SRCS

Public :

- Enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière assurant des modèles de formation théorique
- Exploitant ou Directeur d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routières

Objectifs :

- Réactualiser vos connaissances et compétences dans les différents domaines professionnels
- Acquérir de nouvelles compétences
- Initier une démarche de progrès au sein de l'établissement

Déroulé de formation :

Culture sécurité routière

- Environnement de la sécurité routière
- Thèmes :
 - vitesse
 - alcool
 - stupéfiants et médicaments
 - fatigue / vigilance
 - sécurité individuelle

Pédagogie et psychopédagogie

- Finalité de la formation
- Le contenu de la formation
- L'enseignement
- La pratique de l'enseignement
- Psychologie

Réglementation de l'enseignement de la sécurité routière

- L'enseignement à titre onéreux
- Les associations d'insertion et de réinsertion sociale
- Les centres de formation de moniteurs
- Le permis de conduire, les examens
- Les services de l'Administration

- Les structures de la profession de l'enseignement de la conduite
- Le Code de la route (évolutions)
- La réforme du permis de conduire (CISR du 13/01/09)

Bilan/synthèse du stage

Méthodes

- Méthode magistrale pour les apports de contenus
- Méthode active et participative
- Travail en sous-groupes.

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Durée :

2

JOURS

L'ANPER est conventionnée par l'ANFA et l'OPCO Mobilités pour le dépôt des demandes de prises en charge pour les entreprises de moins de 11 salariés



Renseignements et inscriptions

01 41 44 82 67

www.anper.info

formationcontinue@anper.info



Association Nationale
pour la Promotion de
l'Education Routière